

DURÉE :

2 jour(s) soit 14,00 heures

NOMBRE DE PARTICIPANT

minimum : 6
maximum : 0

COÛT PÉDAGOGIQUE:

Cf devis

PRÉ-REQUIS :

Connaissances en électricité.
Bonnes connaissances en réseau et en environnement informatique.
Capacité à appréhender le dimensionnement et le calcul des installations électriques.
Attestation de réussite à la formation IRVE P1.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation finale sous forme de QCM en fin de formation afin de valider les acquis.
Une attestation de réussite est délivrée si la note globale est supérieure à 14/20 ou si le stagiaire obtient au moins 70 % de réussite au QCM.

INTERVENANT :

Formation délivrée par un formateur expert.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

Thierry CHARLES-SEYTAIRE

RÉFÉRENT TECHNIQUE :

Thierry CHARLES-SEYTAIRE

TAUX DE RÉUSSITE SUR 12 MOIS

Variable non renseignée %

TAUX DE SATISFACTION SUR 12 MOIS

Variable non renseignée %

ACCESSIBILITÉ :

Selon la nature du handicap et le lieu de la formation, merci de nous contacter

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE :

Matériel de prise de notes (Bloc papier, stylo, crayon à papier, post it, règle...) – calculatrice.
Vêtements de travail couvrant bras et jambes et chaussures de sécurité (Obligatoire pendant les TP sur plateforme pédagogique).

ADMISSION

La formation s'adresse à des candidats disposant des prérequis techniques indiqués, notamment la réussite préalable à la formation IRVE P1.

Les dates de formation sont disponibles directement sur notre site internet. Pour toute demande spécifique, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02.43.75.12.11 ou par mail à contact@energea-formation.com.
Les délais d'accès peuvent varier selon les disponibilités, le nombre de participants et les modalités de financement retenues.

V6 02/04/2025

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Déterminer l'infrastructure nécessaire, en particulier le choix d'un déploiement en étoile ou en rocade, ainsi que le sous-comptage et les modifications à apporter à l'installation électrique.

Connaître les réglementations propres aux BUP/ERP et aux parcs de stationnement afin d'intégrer les exigences réglementaires dans la conception et l'installation des IRVE.

Choisir la borne de recharge adaptée et les accessoires associés, mettre en œuvre et paramétrer des bornes communicantes, concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée, puis paramétrer un gestionnaire de bornes de recharge.

Élaborer les documents nécessaires à l'obtention de la conformité par un bureau de contrôle.

PUBLIC VISÉ

Professionnels amenés à concevoir, installer ou paramétrer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en courant alternatif communicant.

Électriciens, techniciens ou installateurs souhaitant intervenir sur des IRVE AC individuelles ou en grappes, avec supervision et pilotage énergétique.

Personnes impliquées dans des projets de déploiement d'IRVE en environnement tertiaire, résidentiel collectif, BUP ou ERP, et devant intégrer des contraintes techniques et réglementaires.

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Support de formation fourni aux stagiaires.

Catalogues et notices mis à disposition, en version papier ou numérique, pour accompagner l'apprentissage et la réalisation des exercices.

Plateau technique pédagogique actif et fonctionnel utilisé comme support de démonstration, d'essais et de mise en pratique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Tour de table pour présentation et vérification des attentes des stagiaires

Cette formation de référence vise l'installation d'infrastructures de recharge en courant alternatif (AC), avec une configuration spécifique dédiée à la communication ou à la supervision.

- Prise en compte des besoins client : Les contraintes à prendre en compte / Méthodologie d'évaluation et de contrôle de l'installation électrique de site
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes de recharge communicantes
- Maîtriser la structure de câblage communicante
- Exposer le paramétrage d'un gestionnaire de bornes de recharge
- Etude de cas comprenant au minimum :
Création d'une IRVE : Définition de la nomenclature produits, implantation sur le schéma unifilaire.
- Choix des composants de l'installation :
Points de connexion / Dispositifs de protection / Gestion d'énergie / Solutions de pilotage.

Au moins 30 % du temps est consacré aux études de cas sur matériel, afin de favoriser l'ancrage pratique des connaissances et la mise en situation opérationnelle.

Nota : Suivant le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les points de recharge pour véhicules électriques sont installés et maintenus par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.

Rappel : Suivant le Décret n° 2021-546 du 4 mai 2021, une étude de conception est obligatoire pour la réalisation d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places et à partir de 4 points de recharge dans les bâtiments d'habitation collectifs..